



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Service de la Coordination des actions sanitaires Sous direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Denis LUCAS Tél. : 01 49 55 58 86 Courriel institutionnel : blacco.sdpst.dgal@agriculture.gouv.fr NOR :AGRG1021082N Réf. Interne : BLACCO/10/1022 MOD10.21 C 12/05/10</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGAL/SDPPST/N2010-8226 Date: 09 août 2010</p>
---	---

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Note de service DGAL/SDSPPST/N2009-8161 du 09/06/2009
Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : liste de laboratoires agréés pour la détection d'organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux.

Références :

Articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants du code rural ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090603>

Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605&fastPos=2&fastReqId=802170853&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Note de service DGAL/SDRRCC/N2008-8132 du 05/06/2008 relative à un appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus chimiques, pour l'analyse des produits phytopharmaceutiques, pour la détection d'organismes

Résumé : La présente note de service liste les laboratoires agréés pour la détection d'organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux.

Mots-clés : Organismes – Nuisibles – Laboratoire – Agrément – Végétaux

Destinataires
<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoires départementaux d'analyses - SRAL - Préfets - ADILVA - AFLABV - LNPV

I - Laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour la détection d'organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis Thématiques / Santé et Protection des Végétaux / Santé des végétaux / Réseau de laboratoires agréés / Liste des laboratoires agréés pour la détection d'organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux.

L'adresse informatique est la suivante : <http://agriculture.gouv.fr/la-liste-des-laboratoires-agrees> .

Cette liste est mise à jour régulièrement.

II - Laboratoires en attente de formation

Deux laboratoires obtiendront un agrément pour des analyses citées dans la liste, dès lors qu'ils auront suivi et validé la formation dispensée par le laboratoire national de protection des végétaux (LNVP) :

- laboratoire central d'analyses de la Moselle (LCAM), pour la détection par analyses morphométriques des arthropodes et champignons sur végétaux et produits végétaux.
- laboratoire vétérinaire départemental de Strasbourg, pour la détection par analyses morphométriques des nématodes sur végétaux, produits végétaux, eau, terre et substrat de culture.

III - Laboratoire national de la protection des végétaux

Pour l'ensemble des domaines analytiques, le point de contact pour le Ministère de l'agriculture et de la pêche est le:

Laboratoire national de protection des végétaux (LNVP)

7 rue de Dixméras

49044 ANGERS

lnpv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr

Tél. : 02 41 72 32 40

L'adjoint au sous directeur du pilotage
et des politiques sanitaires transversales

Frédéric STAINER